



Ville de Marly

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

INTRODUCTION DE MONSIEUR FABIEN THIÉMÉ, MAIRE VICE-PRÉSIDENT DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Le 15 octobre dernier, j'assistais aux côtés de nombreux maires de l'arrondissement à la conférence de presse destinée à sensibiliser l'opinion publique à l'avenir d'ASCOVAL. Je reviendrai plus en détail, tout à l'heure, sur la situation de l'aciérie de Saint-Saulve, mais sachez déjà que, lors de cette conférence de presse, j'ai appelé de mes vœux la mobilisation des élus du territoire aux côtés des salariés de l'entreprise et de leurs familles.

Mercredi 24 octobre, le tribunal de Strasbourg a fait savoir qu'il reportait sa décision au 7 novembre, à la veille de la venue du Président de la République dans notre Région ! Dès lors, estimant qu'il n'était pas trop tard pour faire entendre la voix de la colère et de l'espoir, j'ai mobilisé les élus de notre Conseil municipal et nous étions ce matin aux portes de l'usine, en compagnie des salariés d'ASCOVAL qui nous ont chaleureusement reçus.

Avec détermination, continuons à organiser le rassemblement et le soutien aux salariés d'ASCOVAL et à leurs familles ! **Nous échangerons tout à l'heure sur ce sujet d'actualité éminemment sensible, en ce qu'il touche à l'histoire économique de notre territoire, à son avenir et à celui d'un grand nombre de ses habitants dont la jeunesse, durement frappée par la crise.**

En attendant, je reviendrai sur quelques temps forts de notre vie locale, ces dernières semaines :

Bouch'ton école/Bouch'ta famille : vendredi 19 octobre, 600 écoliers du CE1 au CM2 ont pris part à l'action Bouch'ton école. Le lendemain, samedi, l'opération Bouch'ta famille a profité à une centaine de personnes, dans le cadre des actions de promotion du «sport santé» menées par la Ville de Marly.

Les jeunes participants à ce cross annuel ont en outre reçu le diplôme d'honneur remis à l'ensemble des sportifs, une gourde isotherme et le traditionnel sachet de fruits d'automne également offert par la Ville aux écoles maternelles.

1 350 enfants ont ainsi reçu ces fruits, conditionnés par les petites mains du Club du 3^{ème} âge de la Briquette.

En marge de Bouch'ta famille, samedi après-midi, j'ai profité de l'occasion qui m'était donnée de saluer l'équipe de Basket en partance pour Landrecies, ainsi que les jeunes Rugbymen, leurs parents et quelques-uns des dirigeants du club.

Quelques jours plus tôt, le mercredi 17 octobre marquait la Journée mondiale du refus de la misère.

En amont de la distribution mensuelle organisée par le Secours Populaire Français, à la salle des fêtes, j'avais souhaité **une mise à l'honneur des associations caritatives de Marly : Secours Populaire, Restos du Cœur et Équipes Saint Vincent**, en présence du secrétaire général du Se-

cours Populaire Français, M. Jean-Louis CALLENS.

Dans le prolongement du **Banquet des aînés, qui a profité à plus de 1 000 convives** (550 le dimanche 7 octobre à la salle Dumont, plus de 450 repas portés au domicile des personnes ne pouvant se déplacer), **la Semaine Bleue s'est déroulée du 8 au 12 octobre : près de 400 personnes** ont pris part aux conférences, ateliers et autres sorties organisés à cette occasion par la Municipalité et le Pôle Seniors (CCAS).

Dans le domaine de **l'Enfance et la Jeunesse, Marly a accueilli le samedi 6 octobre une conférence d'Arnaud DEROO** sur l'accompagnement des éducateurs jeunes enfants (assistantes maternelles, etc.), et l'aide à la parentalité, devant une salle du Conseil municipal comble.

Le 19 octobre s'est déroulée la réunion entre partenaires, parmi lesquels la Ville de Marly, **dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse** et du partenariat avec la CAF.

Vendredi dernier, **les jeunes du LALP (Lieux d'Accueil et de Loisirs de Proximité) des Floralies se sont envolés pour un chantier humanitaire au Maroc** : un moment fort en émotions, qui se déroule actuellement.

Je citerai également, pêle-mêle :

- le succès du **Forum des Associations organisé le 29 septembre dernier (800 personnes réunies à la salle Schumann)**,

- la venue de la **Musique du 43^{ème} RI, le dimanche 30 septembre**,

- le succès sans cesse renouvelé du **café littéraire organisé par l'association ACCES**, en partenariat avec l'Amicale Laïque,

- ou bien encore celui des **portes ouvertes de la SPA de Marly**, qui se sont récemment déroulées.

Sur le plan économique, j'ai récemment assisté à l'inauguration des nouveaux locaux de **l'entreprise TMF à Onnaing, qui, par ailleurs, a annoncé sa décision de conforter son activité à Marly.**

J'en terminerai avec l'annonce d'un événement qui va venir enrichir une programmation culturelle marlysiennne déjà fournie.

Le jeudi 8 novembre prochain, à partir de 18h30, à la salle Dumont, la Ville accueillera, à l'initiative du Secours Populaire Français, l'unique représentation du spectacle de Vincent HANDREY «14/18 : La fiancée du Poilu», dans le cadre des manifestations commémoratives du Centenaire de la fin de la Première guerre mondiale.

(Tarif unique : 5 €, au profit du Secours populaire).

L'après-midi, une séance s'adressera aux scolaires (CM2 et collégiens) de Marly et environs.

► SOUTIEN UNANIME À ASCOVAL

Le Conseil municipal s'est retrouvé autour d'une motion de soutien aux salariés d'ASCOVAL. Après un rappel des faits par M. le Maire, Fabien THIÉMÉ, M. Olivier BURGNIES, représentant l'intersyndicale d'ASCOVAL, a pris la parole pour souligner l'importance que revêt l'entreprise aux yeux de ses salariés. **«C'est plus qu'un travail ; nous sommes une famille»**. Cette famille a décidé de se battre, et elle pourra compter sur le soutien sans faille de la Ville de Marly.

Motion de la Majorité municipale :

Ne touchez pas à la sidérurgie française !

Tous derrière ASCOVAL !

Non à la disparition de l'aciérie de Saint-Saulve !

ENSEMBLE, sauvons «les enfants de VALLOUREC» !

La sidérurgie, comme tous ces savoir-faire qui ont fait la renommée de notre Région et contribué au redressement du pays après-guerre, puis à son rayonnement à travers les décennies, est un pan important de notre histoire industrielle.

Aujourd'hui, cette histoire et, surtout, l'avenir de la sidérurgie française sont menacés de disparition, avec celle d'ASCOVAL, l'aciérie de Saint-Saulve.

Ce mercredi 24 octobre, le tribunal de Strasbourg devait se prononcer sur le devenir de l'entreprise, selon la position du groupe VALLOUREC :

- Si VALLOUREC acceptait de soutenir le projet de reprise du groupe belge ALTIFORT, le site de Saint-Saulve serait sauvé ;

- Dans le cas contraire, le tribunal n'aurait plus qu'à programmer la liquidation judiciaire d'ASCOVAL, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît : fermeture du site de Saint-Saulve et, par effet «mécanique», de la tuberie et de «Phoenix», soit la disparition de 480 emplois directs.

Sans oublier l'impact sur les entreprises sous-traitantes : en tout, plus d'un millier d'emplois menacés !

À la veille de cette audience, VALLOUREC a opposé une fin de non-recevoir à la proposition de reprise d'ALTIFORT.

Ce lundi 22 octobre, en effet, le groupe fondateur et ancien propriétaire de l'aciérie de Saint-Saulve, toujours actionnaire du site à 40 %, est sorti de son silence pour dire qu'il ne mettrait pas davantage la main au portefeuille, **refusant d'apporter les 51 millions d'euros nécessaires au développement de l'usine et à la création d'un «train à fil», un procédé de fabrication permettant la transformation de l'acier en fil à destination de l'industrie automobile, aéronautique et nucléaire !**

Oubliant qu'il avait lui-même bénéficié d'une manne de près de 500 millions d'euros de fonds publics, dont 250 millions d'euros de la part de l'Etat en 2016, par l'intermédiaire de la Banque Publique d'Investissement (BPI), le groupe semble ainsi avoir scellé le destin de l'aciérie de Saint-Saulve.

Le Président de la République, qui annonçait en début d'année, lors d'une visite dans le Valenciennois, sur le site de Toyota Onnaing, «Madame le Maire de Saint-Saulve, vous pouvez désormais dormir sur vos deux oreilles», doit aujourd'hui rappeler le groupe VALLOUREC à ses responsabilités envers l'aciérie, ses salariés et leurs familles.

Aujourd'hui, il s'avère que la décision de justice est finalement repoussée au 7 novembre prochain, à la veille de la venue du Président de la République dans notre Région. Ces deux semaines doivent permettre de finaliser le projet de reprise d'ALTIFORT, et aux parties intéressées de définir la portée de leur engagement.

De notre côté, nous comptons bien mettre ces deux semaines à profit pour faire entendre la voix de la colère et de l'espoir. Et organiser, avec détermination, le rassemblement et le soutien aux salariés d'ASCOVAL et à leurs familles !

Les élus locaux, unis dans leur diversité, ont ainsi fait connaître leur intention de rester aux côtés d'ASCOVAL jusqu'au terme de son combat !

Ensemble, disons non à l'Europe

des multinationales et des quotas !

Non aux arbitrages économiques

uniquement conditionnés par l'argent et le profit !

Non à la disparition de la sidérurgie française au profit

des pays de l'Est, de l'Allemagne, de l'Asie,

de l'Amérique du sud ou de l'Afrique !

► **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

La trésorerie sollicite l'admission en non-valeur des créances concernant des frais d'A.L.S.H, de restauration scolaire, des locations de salles, des mises en fourrière impayés et TLPE.

Les procédures de recouvrement forcé, menées par la Trésorerie, ont été jusqu'à leur terme, soit en se heurtant à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs de la Ville, soit en constatant l'absence de biens à saisir, soit enfin du fait du montant inférieur au seuil de poursuites. En dépit de ses diligences, le receveur municipal n'a pu, comme il en est chargé, recouvrer ces titres de recettes.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement extinction des dettes et des poursuites.

Les élus du Conseil municipal ont admis ces titres en non-valeur.

► **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le budget primitif 2018 de la Ville a été adopté par le Conseil municipal en séance du 29 mars 2018 sur la base des prévisions de dépenses et de recettes connues à l'époque.

Un emprunt de 1 500 000 € a été prévu pour le financement du comblement des carrières souterraines.

La première échéance tombe en octobre 2018. Il convient donc de procéder à une décision modificative car la M14 nous impose d'avoir des crédits suffisants sur l'ensemble des chapitres.

Les membres du Conseil municipal ont donc approuvé cette décision modificative.

► **AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIVERS SECTEURS DE LA VILLE**

Le marché d'entretien des espaces verts de divers secteurs de la Ville comprend diverses prestations d'entretien des espaces verts de la Ville notamment les tontes au quartier des Floralies ainsi que de l'entretien divers sur plusieurs secteurs (fauche, dessouchage, élagage, abattage), l'entretien des stades ainsi que des groupes scolaires.

Le marché comporte des quantités annuelles minimum et maximum.

Le marché comprend une action d'insertion par l'économie obligatoire (emploi de personnes présentant des difficultés sociales ou professionnelles particulières pour la durée du marché).

Au vu du montant prévisionnel, un appel d'offres ouvert européen a été lancé.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 octobre 2018, a jugé économiquement la plus avantageuse l'offre de la société ID VERDE, située à BOUCHAIN (59111).

Le marché est conclu pour un an à compter du 17 novembre 2018, renouvelable 3 fois par décision tacite, soit 4 ans maximum, jusqu'au 16 novembre 2022.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou M. CAYEZ, Adjoint aux finances, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, à signer le marché précité, les marchés complémentaires en cas de circonstances imprévues et tous documents à venir, avec l'entreprise attributaire du marché repris ci-dessus.

► **DÉNOMINATION DE LA FUTURE VOIE DE DESSERTE DE LA 4^{ÈME} TRANCHE DU LOTISSEMENT SIGH ENTRE LA RUE JACQUES BREL ET LA RUE JEAN FERRAT**

Dans le cadre du permis d'aménager délivré à SIGH le 25 septembre 2018 pour la réalisation d'un lotissement de 16 lots entre la rue Jacques BREL et la rue Jean FERRAT (4^{ème} tranche), il convient de dénommer la nouvelle voie qui desservira les lots 1 à 14 (les lots 15 et 16 étant situés rue Jacques BREL).

L'Assemblée a décidé de dénommer cette nouvelle voie : rue France GALL.

► SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018

Plusieurs subventions exceptionnelles ont été accordées durant cette assemblée :

- 300 € à l'Association «Cheerleaders» pour l'achat de matériel,
- 300 € à l'Amicale Bouliste et de Loisirs pour l'organisation de divers tournois,
- 300 € à l'Association «Cristy Commitee Club» pour l'achat de matériel.

► COMMUNICATION

Durant cette assemblée, les membres du Conseil municipal ont également été informés de la tenue d'un Forum de l'emploi, de l'apprentissage et du monde économique qui se déroulerait au premier trimestre 2019, du rapport d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes et des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le Conseil municipal du 27 septembre 2018.

*Avec mes sentiments
de vœux*

Fabien THIÉMÉ



**Maire
Vice-président de Valenciennes Métropole**



Vous souhaitez retrouver l'intégralité du Conseil municipal en vidéo et être informé de la vie municipale, visitez notre site Internet : www.marly.fr et notre page 

